



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 avril 2014**

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALPI)

--- o0o ---

L'an deux mille quatorze, le seize avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), LAMOTHE (a procuration pour M. DUCASSE), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mmes BRUGAT, COUFFIGNAL, M. BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO, MM. DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE.

Etaient excusés : M. DUCASSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mmes DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. BROQUÈRES), THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA).

Un scrutin a eu lieu, Mme COUFFIGNAL Laurine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°1

DELIBERATION

Rapporteur : Mme DEGOS

**Objet : Budget annexe Régie Fêtes et Animations –
Examen et Vote du Compte Administratif et compte de gestion 2013**

Il est proposé à notre assemblée d'approuver les résultats de l'exercice 2013 du budget annexe Régie des Fêtes et Animations, comme suit :

- dépenses réalisées 85 353,16 €
- recettes réalisées dont excédent n-1, soit 87 219,41 €
- résultat global 1 866,25 €

Il est précisé que les résultats du compte administratif du budget annexe Régie Fêtes et Animations sont identiques à ceux du compte de gestion.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

ADOpte le compte administratif 2013 et le compte de gestion 2013 de la Ville de TARTAS, budget annexe régie fêtes et animations.

Il est précisé que le Maire s'est retiré et n'a pas participé au vote.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire



Jean-François BROQUÈRES